

Shine  
5 rue Charlot  
75003 Paris

Paris, le 11/04/2023

**DEMANDE DE DÉPÔT DE CAPITAL  
AUPRÈS DE L'OFFICE NOTARIAL DE MAÎTRE QUENTIN FOUREZ,  
NOTAIRE À PONT-AUDEMER (27500), 1 PLACE MARECHAL GALLIENI**

Civilité : Monsieur

Prénom : Patrick

Nom : DELABORDE

Qualité : Représentant légal

Adresse mail à laquelle sera envoyé le récépissé de dépôt : patrick.delaborde@outlook.fr

Par la présente, je vous requiers d'accepter le dépôt de capital en numéraire dans le cadre de la création de la société suivante :

Nom de la société : diag2act titanium

Adresse du siège social : 22 Rue Champ De Blond - Persignat, 63260 Aubiat

Forme juridique : SAS

Capital social : 3000€

Je vous remercie de bien vouloir encaisser l'ensemble desdites sommes sur un compte ouvert en l'office notarial de Maître Quentin Fourez, notaire à PONT-AUDEMER (27500), 1 place Marechal Gallieni, au nom de la société en cours de création dans l'attente de son immatriculation.

Je note que le récépissé de dépôt me sera adressé par mail.

- - -

# CONDITIONS GÉNÉRALES SPÉCIFIQUES DE L'OFFRE DE DÉPÔT DE CAPITAL

## PRÉAMBULE

SHINE, SAS immatriculée au RCS de Paris sous le n° 828 701 557, dont le siège social est situé 5 rue Charlot – 75003 Paris (ci-après : « SHINE »).

SHINE a un statut :

- d'établissement de paiement enregistré auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sous le numéro 71758
- d'agent de Prestataire de Paiement mandaté par Treezor et enregistré auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sous le numéro 828701557
- d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 19003103 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) SHINE propose à ses clients (« Le Client ») par le biais de sa plateforme [www.shine.fr](http://www.shine.fr) ou de ses applications iOS et Android (« L'application ») un service d'assistance au dépôt de capital social (« Le Service »).

Pour proposer ce service, SHINE peut faire notamment appel au prestataire suivant :

- Notre partenaire notaire : Office FOUREZ, 1 place Maréchal Gallieni, 27500 Pont-Audemer, pour la séquestration des souscriptions de dépôt de capital et l'émission d'un certificat de dépôt (« Le Notaire »).

Le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de service en validant le document lors de son inscription avec les moyens mis à disposition par Shine : signature électronique ou coche de validation.

## DESCRIPTION DU SERVICE PROPOSÉ

SHINE propose à son Client de l'assister dans ses démarches de dépôt de capital social afin de lui permettre d'obtenir, à distance, un certificat de dépôt nécessaire à l'immatriculation de sa société et la libération des fonds du dépôt de capital après immatriculation de cette dernière.

Dans ce cadre, SHINE propose au Client d'effectuer pour son compte les tâches suivantes :

- Collecte des informations nécessaires au dépôt de capital de la société.
- Collecte des pièces justificatives nécessaires au dépôt de capital et à la libération des fonds.
- Vérification des informations et pièces justificatives fournies.
- Assistance du client en cas d'incomplétude ou de non-conformité des dossiers de souscription.
- Transmission des dossiers de dépôt de capital et des souscriptions au Notaire.
- Transmission au Client d'un certificat de dépôt de capital.
- Libération des fonds du dépôt de capital sur un compte de paiement ouvert dans les livres de SHINE au nom de la société immatriculée.

Une fois le capital libéré, le Client disposera d'un compte de paiement au nom de sa société et pourra bénéficier de l'intégralité des services proposés sur la Plateforme de Shine.

## **CONDITIONS TARIFAIRES**

Le paiement du Service est effectué par carte de paiement sur la Plateforme Shine, au moment de la souscription au service.

En raison de ses obligations légales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, SHINE se réserve le droit à tout moment de refuser, sans justification ni droit à indemnité, un client.

## **DROIT DE RÉTRACTATION**

En acceptant les présentes Conditions générales de services, le Client renonce expressément à tout droit de rétractation qui pourrait être prévu par le droit applicable et accepte sans réserve les modalités d'annulation et de remboursement ci-dessous.

## **MODALITÉS DE REMBOURSEMENT**

En cas d'annulation à l'initiative du Client de l'opération de dépôt de capital antérieurement à la signature du certificat de dépôt, le Client pourra prétendre au remboursement des sommes payées sur la carte utilisée pour le règlement du Service.

En cas d'annulation à l'initiative du Client de l'opération de dépôt de capital postérieurement à la signature du certificat de dépôt, le Client ne pourra pas prétendre au remboursement des sommes réglées dans le cadre de l'offre de Service.

En cas d'annulation à l'initiative de Shine de l'opération de dépôt de capital, le Client pourra prétendre au remboursement du Service sauf :

- en cas de faute grave de ce dernier (tout acte en contravention avec la réglementation et/ou nos conditions générales) ;
- en cas de délivrance du certificat de dépôt antérieurement à l'annulation. Dans ce cas, seules les prestations complémentaires incluses dans le pack peuvent faire l'objet d'un remboursement. Dans ce cas, Shine conserve dans tous les cas la somme de 69€ HT correspondant aux frais engagés pour la réalisation du dépôt de capital auprès de nos partenaires.